

Sujet : [INTERNET] Projet de construction de l'usine des eaux de Laval Agglomération à Changé

De : Nicolas Lgnico <

Date : 07/02/2022 19:46

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

M. le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de la consultation en objet de ce mail, je souhaiterais qu'une réflexion soit apportée dans le cadre des travaux à la sécurisation de la sortie du chemin de halage au droit du pont. En effet, la situation actuelle en fort rampant n'apporte pas une sécurité optimale pour les usagers, notamment les cyclistes souhaitant traverser la rivière sur le pont. Aussi, la nouvelle canalisation impactant la chaussée actuelle en traversée de la route départementale n°131, ne serait-il pas judicieux de modifier le tracé définitif de l'accès au chemin de halage en passant dans la zone de stationnement (dépendance départementale) pour rejoindre le carrefour de la voie de Bel Air qui est à niveau et sécurisé. La sécurité des cyclistes y serait améliorée ainsi.

De plus, le réseaux va sûrement entraîner une dégradation du revêtement du chemin de halage entre le pont de Saint-Jean-sur-Mayenne et l'écluse de Boisseau, il conviendrait au pétitionnaire des travaux de réaliser une réfection en enrobés sur toute la largeur de la voie.

Je vous mets en pièce jointe, une esquisse de mes explications.

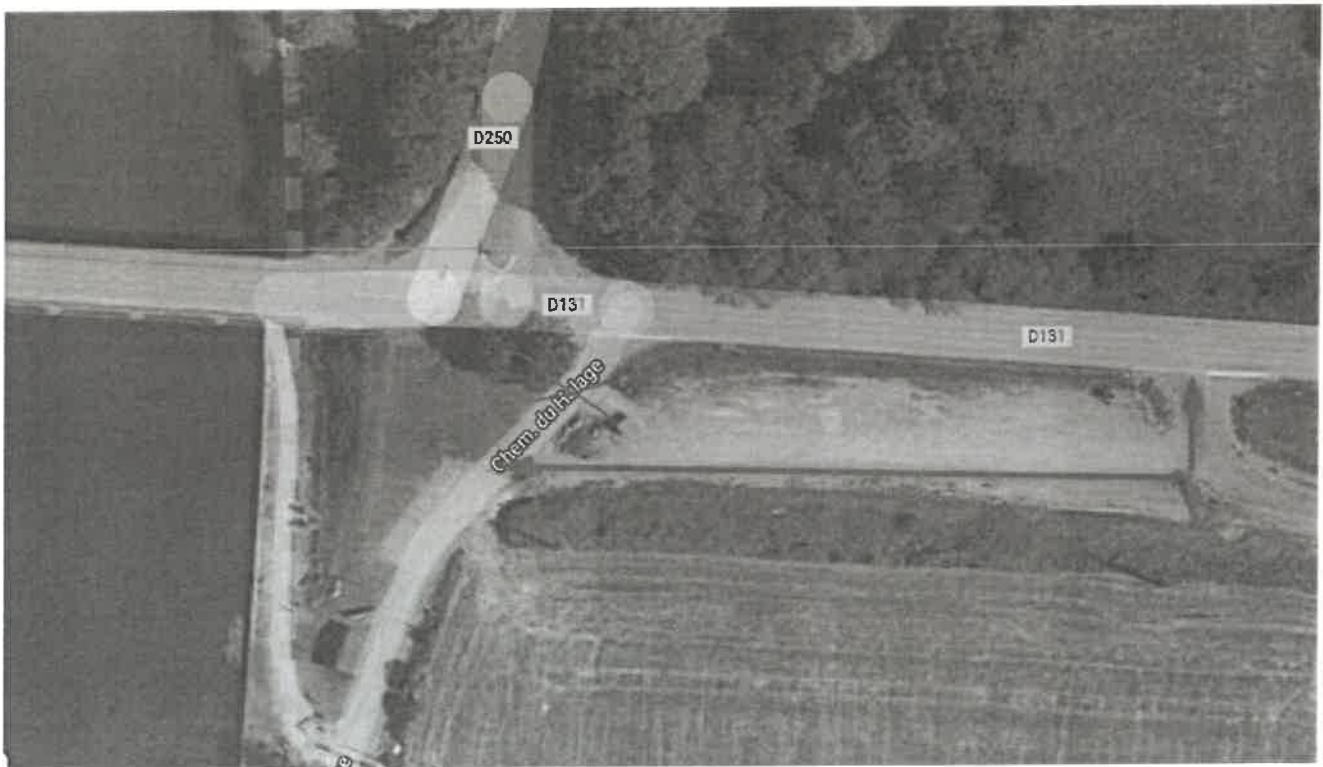
Cordialement

--

Nicolas LE GUILLOU

53240 SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

— 272777448_4928490867239526_1680384294246320637_n.png



— Pièces jointes :

272777448_4928490867239526_1680384294246320637_n.png

658 Ko

